



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 11 octobre 2019
N°1473

COMMUNIQUE DE PRESSE

Agnès PANNIER-RUNACHER
secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances

**a présenté la « Stratégie nationale pour l'Artisanat
et le Commerce de proximité »**

A l'occasion de la 4^{ème} édition des Rendez-vous de l'Artisanat, qui s'est tenue ce jour dans le cadre des Artisanales de Chartres, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, a dévoilé la « Stratégie nationale pour l'Artisanat et le Commerce de proximité ».

Depuis le début du quinquennat, le Gouvernement accorde une attention particulière aux secteurs de l'artisanat et du commerce de proximité qui représentent une part importante de l'économie française, avec près de 2 millions d'entreprises.

Un certain nombre de mesures ont ainsi été adoptées ces deux dernières années pour faciliter le travail des artisans et des commerçants, et le développement de leur activité grâce aux ordonnances Travail de septembre 2017 qui ont donné plus de souplesse et de visibilité pour les entreprises, ou encore grâce aux simplifications permises par la loi PACTE du 22 mai 2019.

Les professionnels de l'artisanat et du commerce bénéficient également des mesures annoncées par le Président de la République et le Premier ministre cette année en faveur du pouvoir d'achat des Français. Ainsi, la diminution de l'impôt sur le revenu, qui concernera 95% des ménages, profitera aussi à près de la moitié des entreprises artisanales (48% étant soumises à l'impôt sur le revenu). De plus, les professionnels du secteur profiteront du relèvement d'1,2 à 1,5 SMIC du plafond appliqué à la prime d'activité. Enfin, les chefs d'entreprise pourront verser à leurs salariés, dès cette année, de l'intéressement ou de la participation exonérés de forfait social.

Il s'agit désormais d'aller plus loin et **la Stratégie nationale présentée aujourd'hui est destinée à poser le cadre d'un accompagnement novateur et durable de l'Etat au bénéfice des professionnels de l'artisanat et du commerce de proximité afin de s'adapter aux enjeux actuels**, au premier rang desquels figurent les transitions numérique et écologique. L'objectif est également d'accélérer leur développement et de faire de l'administration un partenaire à leur service.



Cinq objectifs ont été définis :

- **Améliorer** le financement des TPE et aider l'entrepreneur à choisir le statut le plus adapté,
- **Faciliter** la transition numérique,
- **Simplifier** les procédures,
- **Accompagner** la transition énergétique et écologique,
- **Promouvoir** le commerce de proximité et l'artisanat dans les territoires.

La mise en œuvre de cette Stratégie pour l'Artisanat et le Commerce de proximité s'inscrira dans la durée, dans le cadre d'un dialogue constant avec les organisations professionnelles, les collectivités territoriales et les chambres consulaires. Ces dernières, CMA France et CCI France, auront un rôle important à jouer dans sa mise en œuvre : chaque entreprise, où qu'elle se trouve sur le territoire, doit avoir une réponse à ses interrogations et être accompagnée en fonction de ses besoins, que ce soit pour se développer ou faire face à de nouveaux enjeux.

Contact presse :

Cabinet A. Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr